

Le portail Droit francophone

Contexte

- Évaluation du site de diffusion juridique de l'AIF en novembre 2002
- L'AIF pris la décision de revoir et d'accroître l'impact de sa présence sur le Web dans le milieu juridique
- Début des travaux en janvier 2003

Objectifs

- Assurer l'accès aux ressources existantes (Phase I)
- Redéploiement des collections documentaires de l'AIF (Phase II)
- Indexation automatisée des contenus juridiques francophones (Phase III)

Orientations

- Le développement du Portail s'appuie sur les orientations suivantes
 - l'accès libre et gratuit au droit
 - l'utilisation de technologies fondées sur les logiciels libres
 - le recours à des actions décentralisées
 - la décentralisation des savoir-faire

Historique du développement

- Phase I : janvier à mai 2003
- Phase II : juin à octobre 2003
- Phase III : mars à décembre 2004

Quelques chiffres

- Portail de 4 100 liens évalués et commentés pointant vers des sites Web juridiques francophones
- 39 Collections regroupant plusieurs milliers de documents :
 - textes législatifs
 - décisions judiciaires
 - constitutions et textes de présentation

Démonstration

- Portail Droit francophone:
<http://droit.francophonie.org/>

Statistiques d'utilisation

- 30 000 visites en novembre
- <http://stats.lexum.umontreal.ca/>

Opération et mise à jour

- La gestion du contenu peut être assurée par des éditeurs nationaux
 - Accès fournis à l'interface de gestion
 - Contrôle total des ressources et des documents nationaux
- La gestion technique est assurée par LexUM
 - Poursuite du développement
 - Support technique et coordination

Motivations des éditeurs nationaux

- Vitrine internationale amenant une clientèle supplémentaire
- Intégration des contenus régionaux et internationaux
- Réduction des coûts d'opération au plan national
- Développement d'expertises nationales en édition juridique
- Possibilité de réutiliser les contenus dans le cadre de projets nationaux

Articulation avec les projets nationaux de diffusion juridique

- Il s'agit de projets complémentaires
 - Visent des usagers différents
 - Possibilité d'automatiser la relation entre Droit francophone et un site national
 - L'intégration de la documentation régionale est difficile à réaliser au plan national